

Bulletin d'information sur les pesticides

N°8 – Mai 2022

Actualités législatives et réglementaires



Union Européenne : Le Sulfoxaflor en voie d'interdiction !

Le 7 avril 2022, la Commission européenne [a annoncé](#) l'interdiction prochaine de l'utilisation en extérieur de l'insecticide sulfoxaflor au sein de l'Union européenne, en raison du danger que représente cette substance de type néonicotinoïde pour les pollinisateurs et la biodiversité.

Les [conclusions](#) de l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA), à la suite de l'examen par les pairs de l'évaluation initiale des risques de la substance active sulfoxaflor effectuée par l'autorité compétente de l'État membre co-rapporteur, la République tchèque, montrent que l'utilisation du sulfoxaflor en extérieur peut s'avérer nocive pour les bourdons et les abeilles solitaires.

Malgré ces conclusions, la proposition de la Commission visant à limiter l'utilisation du sulfoxaflor n'a pas recueilli un soutien suffisant des États

membres : ni le comité permanent des végétaux, des animaux, des denrées alimentaires et des aliments pour animaux (SCOPAFF), auquel la proposition a été soumise pour la première fois en février 2022, ni le comité d'appel auquel elle a ensuite été soumise fin mars 2022, n'ont pu dégager la majorité qualifiée nécessaire à la Commission pour agir. Lorsque il n'y a pas de majorité qualifiée en faveur d'une proposition de la Commission, ni de majorité qualifiée contre cette proposition, la Commission doit agir. Elle adoptera donc elle-même au printemps un règlement pour n'autoriser qu'à l'intérieur (c'est-à-dire dans les serres) l'utilisation du sulfoxaflor.

Notre partenaire [Pan Europe](#), qui s'est opposé à l'autorisation européenne du sulfoxaflor dès 2015, se réjouit de cette annonce et félicite la Commission européenne d'avoir tenu bon malgré les importantes pressions qu'elle a reçues pour ne pas interdire cette substance.

Cette interdiction prochaine fait écho à [deux décisions de justice](#), prises en décembre 2021 en France et en Californie, d'annuler des autorisations d'insecticides à base de sulfoxaflor en raison de leur toxicité pour les insectes pollinisateurs.

On peut cependant regretter que l'utilisation du sulfoxaflor reste autorisée dans les serres. Lorsque la Commission interdit un produit pour des raisons environnementales, elle permet néanmoins son utilisation dans les serres, qu'elle considère comme des systèmes fermés. Or celles-ci sont loin d'être étanches, et des dérives de pesticides depuis les serres sont communes.

La lutte contre les pesticides et leurs effets dévastateurs à l'égard de la biodiversité ne s'arrête pas à cette décision annoncée de la Commission. Il est nécessaire d'étendre les interdictions de pesticides aux serres, et aux autres pesticides toxiques pour les abeilles, tels que le flupyradifurone ou la cyperméthrine.

Si vous êtes arrivé jusqu'ici, pouvez-vous faire encore un tout petit effort pour nous permettre de continuer ce travail d'investigation et d'information pour aider les victimes de pesticides ?

Justice Pesticides a besoin de vous.

Je donne à Justice Pesticides

[Retour au site de Justice Pesticides](#)